

## Covid-19 : Attal détaille l'évolution du confinement

**N**oël, commerces, déplacements... l'arbitrage d'Emmanuel Macron est attendu demain sur de lourdes questions, alors que monte l'impatience d'un allègement des contraintes imposées aux Français pour affronter la deuxième vague de Covid-19.

Le pic épidémique semblant franchi, le président promet d'utiliser son allocution télévisée, mardi à 20 heures, pour apporter « de la clarté » et « un cap » sur la crise sanitaire.

Le gouvernement ne parle pas de « déconfinement », mais d'un assouplissement progressif des mesures de Confinement.

Le porte-parole du gouvernement, Gabriel Attal, a déclaré dans une interview, paru hier dans le *JDD*, que ces assouplissements se feraient en trois étapes.

### Assouplissements en trois étapes

Ces étapes se feront, vers le 1<sup>er</sup> décembre pour la première, avant les congés de fin d'année pour la deuxième et à partir de janvier 2021 pour la troisième.

Saluant « les efforts des Français, Gabriel Attal, les a encouragés à les continuer afin de ne pas les gâcher. » « L'enjeu : faire évoluer les conditions du confinement à mesure que la si-



**Gabriel Attal, porte-parole du gouvernement.** (Photo AFP)

tuation sanitaire s'améliore, tout en assumant une maîtrise pour éviter que l'épidémie reparte », a-t-il encore ajouté.

Comme évoqué par le Premier ministre samedi, la première étape du 1<sup>er</sup> décembre ne devrait donc concerner principalement que la réouverture des commerces avec un protocole sanitaire encore renforcé.

### Bars et restaurants toujours sous restrictions

« Nous nous étions engagés à leur per-

mettre de rouvrir autour du 1<sup>er</sup> décembre si l'amélioration de la situation sanitaire se confirmait, ce qui semble être le cas », a souligné Gabriel Attal. « Certains établissements, comme les bars et restaurants, continueront à connaître des restrictions. Nous serons, comme depuis le début, à leurs côtés. », a-t-il encore évoqué.

### « Le confinement va se poursuivre »

Les prochaines étapes de ces assouplissements devraient donc notamment concerner les limites de déplacement.

Mais pour le moment, « soyons clairs : le confinement va se poursuivre et donc la limitation des déplacements aussi. Par ailleurs, l'attestation pour se déplacer restera en vigueur. », a déclaré le porte-parole.

### Vaccins : la France a signé au moins trois contrats

Pour les vaccins, Gabriel Attal affirme que la France a trois contrats « signés, au moins trois autres très avancés et d'autres en discussion », avec « en moyenne 30 millions de doses par contrat ».

La question d'un vaccin obligatoire ou pas, qui divise la classe politique, « se posera quand on connaîtra les propriétés des vaccins », dit-il.

## La pandémie en chiffres

La France a enregistré au cours des dernières 24 heures **215 décès** dans les hôpitaux (contre 276 la veille) liés à la Covid-19, selon Santé Publique France publiées hier.

Au total, **48 732** personnes sont décédées du coronavirus depuis le début de l'épidémie, dont 33 445 à l'hôpital. Par ailleurs, **13 157** nouveaux cas de coronavirus ont été recensés (contre 17 881 samedi).

Parmi eux, on trouve 11 829 cas confirmés par tests PCR et 1 328 cas confirmés par test antigénique, selon les statistiques officielles.

Ces chiffres, en recul pour le sixième jour consécutif, confirment le ralentissement de l'épidémie dans le pays confiné depuis le 30 octobre. Les services de réanimation étaient occupés par **4 493** patients de la Covid samedi, dont 220 nouvelles admissions. L'actualisation de ces chiffres pour la journée d'hier était encore attendue hier soir.

### ► Les premières vaccinations attendues avant la mi-décembre aux Etats-Unis

Sitôt obtenue l'approbation des autorités sanitaires, les campagnes de vaccination pourraient débuter autour du 11 décembre. Jusqu'à 20 millions de personnes pourraient être immunisées avant la fin de l'année a annoncé, hier, Moncef Slaoui, un haut responsable de l'opération gouvernementale pour les vaccins.

### ► Merkel « inquiète » de la lenteur des discussions pour fournir le vaccin aux plus pauvres

Les dirigeants des pays du G20 se sont engagés, hier, « à ne reculer devant aucun effort » pour fournir le vaccin aux plus pauvres. Mais il manque toujours 3,8 milliards d'euros au budget de l'Alliance du vaccin, coalition internationale destinée à assurer une distribution équitable des vaccins et des équipements médicaux.

« Nous allons maintenant voir avec l'Alliance du vaccin (Gavi) quand ces négociations vont commencer, parce que je suis inquiète que rien n'ait été encore fait », a déclaré Angela Merkel.

## Eure-et-Loir : 1 000 visons d'un élevage contaminé abattus

A l'instar d'autres pays européens, la France vient à son tour de détecter la présence de Covid-19 dans l'un de ses quatre élevages de visons, en Eure-et-Loir où les mille bêtes à fourrure ont été abattues.

« L'abattage de la totalité des mille animaux encore présents sur l'exploitation et l'élimination des produits issus de ces animaux » ont été ordonnés hier par arrêté, ont annoncé les ministères de l'Agriculture, de la Santé et de la Transition écologique.

Sur les trois autres élevages, l'un est indemne et « des analyses sont encore en cours dans les deux derniers », dont les résultats sont attendus dans la semaine, précise leur communiqué conjoint. Plusieurs pays européens ont déjà rapporté des contaminations d'élevages de visons, principalement le Danemark, avec la découverte récente d'un virus variant, mais aussi les Pays-Bas puis la Suède, la Grèce, et des cas isolés en Italie et en Espagne. Des cas ont également

été décelés aux États-Unis.

### Une lettre de Bardot

Réagissant à cet abattage, Brigitte Bardot a appelé à la fermeture de ces élevages dès 2021 et non en « 2025 comme vous l'avez annoncé, compte tenu des conditions actuelles », a-t-elle écrit, hier dans une lettre ouverte, à la ministre de la Transition écologique Barbara Pompili, rejoignant l'appel de plusieurs parlementaires dont l'Azuréen Loïc Dombrevail.



Du 23 novembre au 23 décembre 2020\*

## PARTICIPEZ À LA CONCERTATION

**SUR LA CHARTE D'ENGAGEMENTS DE SNCF RÉSEAU RELATIVE À LA PROTECTION DES PERSONNES LORS DE L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES**

Pour prendre connaissance et donner votre avis sur les propositions de SNCF Réseau, élaborées à partir des contributions d'élus locaux et de représentants associatifs, connectez-vous à l'adresse : <https://www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation>

La synthèse des observations recueillies, ainsi que la charte formalisée seront adressées pour approbation aux préfets de département et publiées sur le site internet de SNCF Réseau.

\*En application des dispositions du décret EGALIM n°2019-1500 du 27 décembre 2019.



## Environnement : le gouvernement va créer un « délit d'écocide »

Hier dans le *JDD*, la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili et le garde des Sceaux, Eric Dupont-Moretti, ont annoncé qu'un « délit d'écocide » visant à prévenir et sanctionner les atteintes graves à l'environnement, dérivé d'une proposition de la Convention citoyenne pour le climat, va être créé.

« Nous allons créer un délit général de pollution. Les pénalités seront modulées en fonction de l'intentionnalité de l'auteur. Les peines encourues vont de trois ans d'emprisonnement à dix ans d'emprisonnement selon qu'on est en présence d'une infraction

d'imprudence, d'une violation manifestement délibérée d'une obligation et la plus lourde, d'une infraction intentionnelle », rapporte Eric Dupont-Moretti. Les amendes, qui se veulent dissuasives, iront de 375 000 à 4,5 millions d'euros. Un deuxième délit de « mise en danger de l'environnement » devrait aussi voir le jour. La peine encourue est d'un an de prison et 100 000 euros d'amende. « C'est en fait la traduction, en des termes juridiques précis, de ce que demandaient les promoteurs historiques de la reconnaissance de l'écocide », assure Barbara Pompili.